



Paris, le 19 mai 2016

DEMOGRAPHIE DES PHARMACIENS AU 1^{ER} JANVIER 2016 Le renouvellement de la profession assuré dans toutes les filières, mais la parution des textes reste une impérieuse nécessité pour que les officinaux puissent se projeter dans l'avenir !

Dans le cadre de sa mission de tenue à jour du tableau, l'Ordre national des pharmaciens publie son panorama annuel des pharmaciens au 1^{er} janvier 2016.

L'évolution de la démographie révèle deux grandes tendances :

- en 2015, l'entrée de jeunes pharmaciens compense le décalage de départ à la retraite des anciens ;
- la concentration du secteur et l'exercice « groupé » préserve un maillage territorial de proximité.

En revanche, concernant la question de l'attractivité de la filière officine, Isabelle ADENOT, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) indique : « *On ne peut pas reprocher aux jeunes de se détourner d'une filière quand ils ne savent pas où va leur avenir ! Quelles bonnes pratiques ? Quelles nouvelles prestations ? Quelles modalités d'association ? Quelles règles d'implantation territoriale ? L'heure n'est plus à la réflexion, mais à l'action : la parution des textes* répondant à ces questions est indispensable pour que les officinaux puissent se projeter dans l'avenir.* ».

Elle poursuit : « *Les retards de publication des textes qui concernent la filière officine freinent les initiatives qui rendraient pourtant des services incontestables à la population française. Les pharmaciens d'officine ne peuvent plus attendre. Lasse de demander, j'ai décidé de faire délibérer le Conseil national pour user des voies de recours si les choses n'avancent pas très rapidement.* »

* Pour application des :

Art. L5121-5 CSP Bonnes pratiques de dispensation (arrêté)

Art. L5125-41 CSP Informations des sites internet de commerce électronique de médicament (décret CE)

Art. L5125-1-1 A 8°) CSP Mission conseil en santé (décret CE)

Art. L5125-17-1 CSP Entrée des adjoints dans le capital (décret CE)

Art. 204 LMSS 2016-41 du 26 janvier 2016 évolution des règles du maillage (ordonnance)

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



L'entrée de jeunes pharmaciens compense le décalage de départ à la retraite des anciens

Au 1^{er} janvier 2016, on compte 262 pharmaciens de plus (+0,35%) par rapport à 2015. Une augmentation principalement imputable au retardement de départ à la retraite des pharmaciens. Les tranches d'âge des plus jeunes augmentent, stabilisant ainsi la moyenne d'âge (46,6 ans) des pharmaciens. **Les titulaires d'officine et les pharmaciens biologistes médicaux sont de loin les plus âgés puisque leur moyenne d'âge atteint désormais 50 ans.**

Renouvellement des pharmaciens

En 2015, on compte 2 324 nouveaux inscrits au tableau de l'Ordre. Le nombre de pharmaciens de moins de 38 ans (20 328 en 2015 contre 18 317 en 2005) est en hausse de 11% par rapport à 2005. Le renouvellement est donc en marche. Néanmoins, il aurait dû être plus rapide, compte tenu du relèvement depuis 2008 du numerus clausus à 3 090.

Comme les années précédentes, de nombreux diplômés ne s'inscrivent pas à l'Ordre et cette année, ce sont 766 diplômés, soit un taux jamais atteint de 32,8%.

540 jeunes ont répondu à l'enquête ordinale portant sur les jeunes ayant accompli leur 6^{ème} année depuis 2013-2014. Dans leur très grande majorité, ces jeunes n'ont pas encore soutenu leur thèse (372) ou sont en cours d'inscription (66). Pour les autres, 30% exercent dans le secteur pharmaceutique sans besoin d'inscription à l'Ordre, 23% poursuivent d'autres études, 15% sont au chômage, 13% exercent à l'étranger, 11% exercent dans un secteur non pharmaceutique et 9% sont fonctionnaires ou assimilés.

Décalage de départ à la retraite

2 347 pharmaciens ont **66 ans et plus, un chiffre qui a plus que doublé en 10 ans.**

Les plus de 60 ans représentent près de 11,5% de l'effectif total des pharmaciens. Sachant qu'il faut un minimum de 6 ans pour former un pharmacien, si l'on élargit l'observation à la population des pharmaciens de **56 ans et plus**, l'effectif concerné a augmenté à nouveau de 4,7% en 2015, atteignant **28 % du total des inscrits. Dans la période des dix ans à venir, 20 980 pharmaciens de 56 ans et plus en 2015 devraient partir à la retraite.**

Pharmaciens étrangers et pharmaciens français formés à l'étranger

Les pharmaciens venus de l'étranger sont peu nombreux (1,5% des inscrits) et peu **d'étudiants français se forment à l'étranger.** 348 pharmaciens français exercent en 2015 avec un diplôme obtenu à l'étranger, dont 57% en Belgique ; à noter le doublement des effectifs diplômés en Roumanie en une année (de 19 à 40 pharmaciens).

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



La concentration des structures d'exercice et l'exercice « groupé » préservent la proximité

Laboratoires de biologie médicale

On assiste à l'accélération de la restructuration par concentration économique, financière et technique : **le nombre de structures juridiques possédant des laboratoires de biologie médicale (LBM) a été réduit de près de 60% depuis l'ordonnance de janvier 2010** (exemple : en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, on est passé de 132 à 44 SEL et en PACA, de 188 à 50). **Le nombre de structures à plus de 20 sites représente 6% des sociétés de biologie médicale.**

La densité de LBM par habitant révèle de réelles disparités entre les zones urbaines et les zones rurales. On note ainsi que l'écart de densité se situe de 2 à 38,6 LBM pour 100 000 habitants, pour une moyenne nationale de 5,7. Mais, à ce jour, la couverture nationale en sites reste préservée.

Cette concentration s'accompagne d'une baisse du nombre de biologistes (métropole + Outre-mer) : 7 682 soit -1%.

Officines

En 2015, le nombre d'officines en métropole est de 22 221 (21 591 en métropole (-0,8%), 630 en outre-mer). Les fermetures d'officines s'accroissent puisqu'on est passé en 2015 à **1 pharmacie fermée tous les 2 jours**.

En proportion, les départements les plus touchés sont ruraux (Corrèze -3,6%, Orne -3%, Haute-Marne -2,9%). **Cependant, le maillage territorial de proximité reste toujours harmonieux** : 3 943 officines sont dans les communes de - de 2 000 habitants, 3 651 dans les communes de 2 000 à 5 000 habitants. En proportion, **les nouveaux pharmaciens titulaires s'installent à l'identique dans tous les départements, y compris ruraux** (en moyenne le taux de renouvellement est de 2,53%). Comparé à la plupart des grands pays de l'Union européenne voisins (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie), la densité en officines au km² est plus modeste en France, sans pour autant qu'il y ait de désert pharmaceutique.

Comme les années précédentes, les nouveaux installés en métropole utilisent à plein les nouvelles formes de sociétés (SEL et SPFPL). Ces structures juridiques sont, pour l'ensemble des pharmacies :

	2013	2014	2015
SEL	7 403	8 053	8 645
SPFPL	140	479	860

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



A noter, 3,5% des SPFPL comportent des pharmaciens adjoints dans leur capital.

Près d'un tiers des officines a un lien avec une ou plusieurs autres officines (par prises de participation des titulaires et/ou des SEL et/ou des SPFPL).

La concentration des officines s'accompagne d'une légère diminution du nombre de pharmaciens titulaires (27 827 en métropole + outre-mer, soit -0,95%) et d'une légère augmentation du nombre d'adjoints (27 497 en métropole + outre-mer, soit +1,1%, dont 3 907 intérimaires).

Seules 18% des officines de métropole ne comportent qu'un titulaire sans adjoint.

Etablissements de santé

10 pharmacies à usage intérieur (PUI) ont fermé en 2015, ce qui porte leur nombre à 2 527 (augmentation de 6 PUI publiques et diminution de 16 PUI privées). La concentration juridique est illustrée par **l'augmentation de 17% du nombre de Groupements de Coopération Sanitaire** (ils passent de 47 en 2013 à 69 en 2015).

Cette concentration s'accompagne d'une croissance du nombre de pharmaciens hospitaliers dans la France entière (métropole + outre-mer) : 7 163 soit +3,7% en un an.

Industrie et distribution en gros

Une évolution divergente en 2015 :

- Dans l'industrie, le maintien du nombre d'établissements (820) s'accompagne d'un renforcement du nombre de pharmaciens (3 585),
- Dans la distribution en gros, on constate la réduction du nombre d'entreprises et d'établissements (558, soit -7,5%) et un repli du nombre de pharmaciens (1 255, soit -2,3%).

La question de l'attractivité de la filière officine est cruciale au vu des futurs départs à la retraite

Si l'on peut se réjouir de la croissance du nombre de pharmaciens hospitaliers et industriels, la question de l'attractivité de la filière officine est cruciale au vu du nombre prévisible de départs à la retraite dans les années à venir.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



Le nombre annuel de pharmaciens d'officine (adjoints et titulaires, métropole et outre-mer) qui atteindront 65 ans va fortement augmenter jusqu'en 2021, passant de 597 (2016) à 1 544 (2019), puis à 1 929 (2021). Pourtant, en regard, lorsqu'on examine les choix de filières à l'université, on constate que l'orientation récente des jeunes diplômés se fait de plus en plus au détriment de la filière officine. **Seulement 30% des étudiants choisissent actuellement cette filière** (auparavant 60 à 70 %).

Afin d'améliorer la perspective du métier officinal, il est temps que les textes annoncés paraissent, notamment ceux concernant :

- les conseils et prestations destinés à favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes (décret prévu depuis 2009 à l'article L5125-1-1 du CSP),
- les Tests Rapides d'Orientation Diagnostique pour le dépistage des maladies (arrêté prévu à l'article 39 de la loi « modernisation de notre système de santé »),
- l'expérimentation d'entretiens de sevrage tabagique pour les femmes enceintes (décret prévu à l'article 135 de la loi « modernisation de notre système de santé »),
- les Bonnes Pratiques officinales (arrêté prévu depuis 2007 à l'article L5121-5 du CSP),
- la possibilité pour les pharmaciens adjoints d'entrer dans le capital des officines tout en restant salariés (prévue à l'article 139 de la loi « modernisation de notre système de santé »),
- les conditions de création, de transfert, de regroupement et de cession d'officines de pharmacie, notamment au sein d'une commune ou de communes avoisinantes, (ordonnance prévue à l'article 204, al 32 de la loi « modernisation de notre système de santé »),
- les sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires (SISA) (ordonnance prévue à l'article 204).

Plus d'information sur www.ordre.pharmacien.fr

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98